

Ordonnance sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois

Formulaire de déclaration

NOM :	Lescot
PRÉNOM :	Carine
NUMÉRO NATIONAL :	82.08.14.146.16
ADRESSE :	Avenue de messidor 206/5 – 1100 Uccle

Table des matières

1. Liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération).....2
2. Rémunérations et avantages de toute nature qui découlent des mandats visés aux tirets 1er à 5 et 7 de l'article 3, § 1er, alinéa 2, des fonctions dérivées de ces mandats visées au 6ème tiret de l'article 3, § 1er, alinéa 2.....3
3. Liste des autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société (énumération) ... **Erreur ! Signet non défini.**
4. Rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5ème tiret de l'article 3, § 1er, et les rémunérations perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littera b) pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration5

1. Liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération)¹ -
- rémunéré / non rémunéré

MANDATS

Echevin

FONCTIONS

Membre du CA du Centre culturel d'Uccle

du Botanique

Du Théâtre National

Echevin de tutelle du Val d'Uccle

FONCTIONS DÉRIVÉES

Membre du bureau du conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (CECP)

¹ Y compris pour ceux pour lesquels un conge politique a ete obtenu

2. Rémunérations et avantages de toute nature² qui découlent des mandats visés aux tirets 1^{er} à 5³ et 7 de l'article 3, § 1^{er}, alinéa 2, des fonctions dérivées de ces mandats visées au 6^{eme} tiret de l'article 3, § 1^{er}, alinéa 2⁴

REMUNERATIONS : Echevin	MONTANTS : 112543,17
AVANTAGES DE TOUTE NATURE : Frais de téléphonie Abonnement STIB	MONTANTS : 75€ / mois
FRAIS DE REPRESENTATION : CECP frais de déplacement	MONTANTS : 303,51

3. Liste des autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société (énumération)

² On entend par « avantages de toute nature », les avantages imposables en vertu du Code des impôts sur les revenus, soit les avantages imposables perçus du chef ou au titre de l'activité professionnelle

³ Il s'agit du montant brut en euros de toutes les rémunérations, indemnités, en ce compris les indemnités pour fonctions spéciales, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature découlant de l'exercice

1 d'un mandat électif européen, fédéral, communautaire, régional et bicommunautaire ou communal ,

2 d'un mandat exécutif ,

3 d'un mandat au sein d'une instance internationale ,

4 d'un mandat au sein d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local ,

5 d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics ,

6 d'un mandat dans toute structure, publique comme privée, exercé sur désignation du Gouvernement et/ou du Collège réuni pour les y représenter

⁴ électives ou non

AUTRES ACTIVITÉS EXERCÉES À TITRE PRIVÉ :

Membre du CA de l'asbl Grandir avec le VIH à titre gratuit

4. Rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5^{eme} tiret de l'article 3, § 1^{er}⁵, et les rémunérations⁶ perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littera b)⁷ pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration⁸

RÉMUNÉRATIONS EXERCICE FONCTIONS 5^{ème} tiret :	MONTANTS :
RÉMUNÉRATIONS EXERCICE ACTIVITÉS littera b) :	MONTANTS :

Fait à -----Uccle----- le -----014-10-2025-----

Nombre d'annexes : ---2---

Signature _____

⁵ Il s'agit d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics

6 Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de Revenus

⁷ Autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société

⁸ Seules les catégories de revenus suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis

- pas de rémunérations ,
- de 1 a 499 euros bruts par mois ,
- de 500 a 1000 euros bruts par mois ,
- de 1001 a 5000 euros bruts par mois ,
- de 5001 à 10000 euros bruts par mois ,
- plus de 10000 euros bruts par mois, montant arrondi à la dizaine de milliers d'euros la plus proche

COMMUNE D'UGGLE
RUE DE STALLE 77
1180 BRUXELLES

DOCUMENT FISCAL INDIVIDUEL
ANNEE 2024

Ce document n'est pas un document officiel
Il vous sert à remplir votre déclaration fiscale

Date de l'entrée 01/12/2001
Date de la sortie

N° national 02081411816
Date de naissance 14/08/1962

CONFIDENTIEL *0000001989*

Mme Carine LESCOT
(Code destination , Educat.)

avenue de Messidor, 203 bis 5
1180 Uccle
Belgique

FICHE DE REMUNERATIONS N° 281.10

N° 1078		Montant en EUR
6		
Rémunérations (autres que visées sous 10, 11a et 12a)		
a) Rémunérations		112 543,17
TOTAL	250	112 543,17
23		
Précompte professionnel		
a) calculé sur les revenus reçus de l'employeur		47.682,01
Total	286	47 682,01
24		
Cotisation spéciale pour la sécurité sociale	287	731,28
27		
Renseignements divers		
a) Dépenses propres à l'employeur		
- indemnités forfaitaires en absence de normes sérieuses		900,00

0000001989
00000001989
00000001989
00000001989

Jetons de présence, prix, subsides, rentes alimentaires, etc (281.30)- Revenus 2024		13-02-2025
1 Numéro de suite 7	2 Date de l'entrée	Date de la sortie
3. Débiteur des revenus : Centre Formation des Communes Rue de Mehaingnoul 4a 5081 Meux BELGIQUE N° d'entreprise (BCB) : 0445 322 743		
4	Expéditeur Conseil de l'Enseignement des Communes et Avenue des Gaulois 32 1040 ETTERBEEK 0445 322.743	Bénéficiaire GOL-LESCOT Carine Avenue de Messines 206/3 1180
5 Numéro national 620812-146-16 Numéro d'identification fiscal à l'étranger Date de naissance 14/08/1962 Lieu de naissance		
6	Revenus imposables payés ou attribués à des RESIDENTS a) Jetons de présence b) Prix Montant attribué: Exonération c) Subsides Montant attribué Exonération d) Rentes ou pensions non professionnelles e) Indemnités provenant de l'exploitation d'une découverte scientifique f) Certaines primes attribuées suite à une prestation sportive aux Jeux olympiques, Jeux paralympiques, championnats mondiaux ou championnats européens ou autres championnats continentaux Partie imposable, en principe, au titre de revenus divers Montant attribué	303,51
7	Revenus imposables payés ou attribués à des NON RESIDENTS a) Prix Montant attribué Montant exonération b) Subsides Montant attribué Montant exonération c) Rentes alimentaires périodiques d) Capital tenant lieu de rentes alimentaires e) Bénéfices ou profits recueillis en dehors de toute activité professionnelle f) Retributions et jetons de présence g) Opérations traitées en Belgique par des assureurs étrangers h) Revenus recueillis personnellement et en tant que tel par un artiste du spectacle pour des prestations exercées en Belgique i) Revenus recueillis personnellement par des sportifs dans le cadre d'activités sportives qu'ils exercent personnellement en Belgique et qui n'excèdent pas 30 jours j) Revenus d'activités exercées personnellement en Belgique par des sportifs, en cette qualité, attribués à une autre personne physique ou morale k) Profits recueillis personnellement par des sportifs dans le cadre d'activités sportives qu'ils exercent personnellement en Belgique durant plus de 30 jours l) Profits recueillis par des formateurs, des entraîneurs et des accompagnateurs pour leurs activités exercées en Belgique au profit de sportifs m) Bénéfices résultant d'un mandat d'administrateur ou de liquidateur n) Indemnités provenant de l'exploitation d'une découverte scientifique o) Bénéfices ou profits visés à l'article 228 §3, CIR 92 p) Certaines primes attribuées suite à une prestation sportive aux Jeux olympiques, Jeux paralympiques, championnats mondiaux ou championnats européens ou autres championnats continentaux Partie imposable, en principe, au titre de revenus divers Montant attribué	
8	Concerne les revenus du cadre 7h, 7i et 7j Nombre de personnes Nombre de jours	

9	Remboursement de frais compris dans les revenus imposables Nature, FRAIS DE DÉPLACEMENT	303,51
10	Précompte professionnel	
14	Cotisations spéciales pour la sécurité sociale	287